



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 14125

Numéro SIREN : 443 466 370

Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2013 sous le numéro de dépôt 112370



1311247901

DATE DEPOT :	2013-12-13
NUMERO DE DEPOT :	2013R112370
N° GESTION :	2002B14125
N° SIREN :	443466370
DENOMINATION :	A2C
ADRESSE :	41 rue de Maubeuge 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/12/10
TYPE D'ACTE :	RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
NATURE D'ACTE :	

RB

10.12.2013

DAMIEN DAEVIDIAK

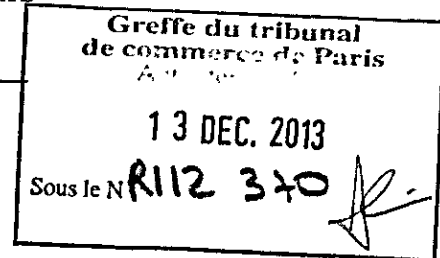


Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'Amiens

02 B 14125

SARL « A 2 C »
41 rue de Maubeuge
75009 PARIS

443 466 370 RCS PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL « A 2 C »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

DAMIEN DAEVIDIAK

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'Amiens

SARL « A 2 C »
Au capital de 8 000 Euros
41 rue de Maubeuge
75009 PARIS
443 466 370 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA **TRANSFORMATION DE LA SARL « A 2 C »** **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre décision du 05 décembre 2013, et en application des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport portant d'une part, sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'autre part, sur la situation de la société.

1^{re} partie du rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

2^{ème} partie du rapport sur la situation de la société

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la solvabilité à court terme de l'entreprise ainsi que la continuité d'exploitation sont respectées.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Soissons, le 10 décembre 2013
Damien DAEVIDIAK

Commissaire aux Comptes
DAMIEN DAEVIDIAK
Commissaire aux Comptes